

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 26 juin 2020

Présents : Christian GEORGES, Hubert PONCET, Patrice PERRET, Isabelle LUGNE, Bernard GARDETTE, Cindy FAURE, Pascale MONAT, Gérard SAVATIER, Louis CANUT, Sylvie VITRANT, Christine CANUT.

Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Christine CANUT

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance selon l'ordre du jour adressé le 18 juin 2020 par voie électronique. (sauf pour M. Bernard GARDETTE par voie postale)

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 2 juin 2020,

1. Vote des budgets 2020 (commune-assainissement)
2. Fiscalité : vote des taux d'imposition 2020
3. Subvention aux associations 2020
4. Désignation des membres dans les structures extérieures
 - Syndicat d'initiative du Pays d'Urfé
 - Lien en Roannais
 - Massif des Bois Noirs
 - Représentants à la CCPU (ordures ménagères, voirie,..)
 - EHPAD du Pays d'Urfé
5. Autorisation au trésorier pour recouvrement de créances
6. Dépenses à imputer au compte 6232 "Fêtes et cérémonies"
7. Espace numérique
8. Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 2 juin 2020

Il est approuvé à l'unanimité.

1. Vote des budgets 2020 (commune-assainissement) :

Madame le Maire présente les sommes affectées aux différentes lignes de la comptabilité communale. Elles résultent des réflexions de la commission « finances » et des conseils de Madame DIAS du Trésor Public de Saint Germain Laval.

Madame le Maire soumet séparément les deux budgets au vote des Conseillers municipaux :

- Budget général :
 - La section fonctionnement s'équilibre à : 463 478.65 €
 - La section investissement s'équilibre à : 360 284.43 €
- Budget assainissement :
 - La section fonctionnement s'équilibre à : 8 991.65 €
 - La section investissement s'équilibre à : 11 162.99 €

Ces deux budgets sont votés à l'unanimité.

2. Fiscalité : vote des taux d'imposition 2020 :

Madame le Maire propose de reconduire les taux actuels. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Ils sont donc établis comme suit :

- Taxe foncière : 7.01%
- Taxe foncière non bâti : 31.91%
- CFE : 20.12%

Mme le Maire indique que la taxe d'habitation n'existe plus.

3. Subvention aux associations 2020 :

Une somme de 5 000 € est affectée au soutien de la vie associative dans le budget 2020.

Pour le versement à chaque association, il est demandé à chacune de produire une demande écrite.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les subventions attribuées aux différentes associations. Cette liste est publique, elle peut être obtenue sur simple demande à la Mairie.

4. Désignation des membres dans les structures extérieures :

4.1 : **Syndicat d'initiative du Pays d'Urfé** : Sylvie VITRANT et Cindy FAURE

4.2 : **Lien en Roannais** : Pascale MONAT

4.3 : **Massif des Bois Noirs** : *Titulaire* : Christian GEORGES, *Suppléant* : Bernard GARDETTE

4.4 : **Représentant à la CCPU** :

○ **Ordures ménagères** : *Titulaire* : Christian GEORGES, *Suppléant* : Isabelle LUGNE

○ **Voirie** : *Titulaire* : Patrice PERRET, *Suppléant* : Bernard GARDETTE

○ **Très Haut Débit** : *Titulaire* : Gérard SAVATIER, *Suppléant* : Patrice PERRET

4.5 : **EHPAD du Pays d'Urfé** : Pascale MONAT et Sylvie VITRANT

4.6 : **Accueil de Loisirs** : Christine CANUT et Hubert PONCET

5. Autorisation au trésorier pour recouvrement des créances :

Le Conseil Municipal délibère favorablement en faveur de Mme DIAS Ghislaine.

6. Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » :

Mme le Maire explique qu'il est demandé aux Collectivités de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232. Elle liste les différentes dépenses. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'ensemble de ces dépenses.

7. Espace numérique :

Mme le Maire explique que le poste informatique du secrétariat est obsolète et qu'il est nécessaire de renouveler rapidement le matériel informatique.

Elle présente deux devis :

- EURL Legrandloic pour un montant de 1 919.60 €
- NCSinformatique pour un montant de 3 019 €

Le devis de la société NCSinformatique est plus complet et plus en adéquation avec les attentes de la secrétaire et des élus. Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis d'un montant de 3 019€.

8. Questions diverses :

Affiliation à la Sécurité Sociale en tant qu'élu : Mme le Maire indique que c'est une démarche obligatoire et qu'il est nécessaire de faire un envoi groupé.

CNAS : Mme le Maire explique qu'il faut désigner un élu et un agent qui seront délégués de la collectivité. Ils porteront la voix de la commune au sein des instances du CNAS et réciproquement, représenteront le CNAS au sein de la commune.

Au niveau des agents : Aurélie FAURE est désignée

Au niveau des élus : Christine CANUT est désignée

Centre de Loisirs de St Just en Chevalet : Une convention va être établie entre le Centre de Loisirs et la Commune afin que les adolescents inscrits au Centre puissent bénéficier de la salle des jeunes afin de venir passer des après-midis à ST ROMAIN D'URFE. La première journée devrait se dérouler le 6 juillet.

Nettoyage de l'Eglise : Une messe a lieu le 4 juillet, il convient donc de prévoir un nettoyage en profondeur de l'église. Il se fera le vendredi 3 juillet à 10h.

Mme le Maire indique que l'équipe liturgique composée de Jean-Claude ARNAUD, Séverine BEAL, Odette GARDETTE et Marie-Thérèse MOUSSE cherche activement des bénévoles pour venir renforcer l'équipe.

Agent Technique : Il lui reste encore une semaine de fauchage des chemins. Le cimetière a besoin d'un désherbage important ainsi que les abords de la Marpa.

Compte tenu de la surcharge de travail de l'agent technique, de l'épaveuse qui est tombée en panne de nombreuses fois, le conseil municipal décide d'avoir recours à un emploi saisonnier.

Le Conseil Municipal demande à Mme le Maire d'entreprendre les démarches auprès d'Ergalis à ST JUST EN CHEVALET.

AG ST ROMAIN ANIM' : Elle aura lieu le dimanche 5 juillet afin de créer un sous-bureau pour gérer la mini-boutique de la Marpa.

Bail précaire ancienne école : Il est décidé de renouveler pour une année le bail précaire et d'envoyer à la locataire un courrier afin qu'elle trouve une solution de relogement.

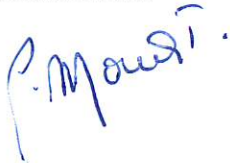
Terrain communal à côté de la station : Il est demandé au locataire de tenir propre ce terrain, cependant celui-ci n'a pas le matériel nécessaire pour l'entretenir. Il est convenu que le terrain sera loué jusqu'à la fin de l'année 2020. La location ne sera pas reconduite.

Date du prochain Conseil municipal : Jeudi 27 août à 20h00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 heures 30.

Madame le Maire

Pascale MONAT



Le secrétaire de séance

Christine CANUT

